

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MARS 2015

SAINT-GENIS BLEU MARINE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2015

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Compte-rendu des décisions n°2015-008 à 2015-020

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Convention de délégation de gestion de service relative à la compétence péril ordinaire et imminent entre la Ville et la Métropole de Lyon

VOTE POUR

4. ESPACES PUBLICS - Dénomination de la nouvelle voie relative à la liaison Darcieux / Collonges

Après avoir vu un extrait des photographies de Marc Riboux nous ne pouvons nier son talent dans ce domaine. Néanmoins, nous sommes quelque peu déçus sur le choix qui a été arrêté. En effet, nous sommes un peu placés au pied du mur. Pourquoi ne pas avoir consulté l'ensemble des élus, voire les St Genois, avant de prendre une telle décision ? N'aurait-il pas été préférable de baptiser cette rue du nom d'une personne ayant œuvré pour la ville de Saint Genis Laval comme par exemple le nom d'un ancien Maire ?

VOTE POUR

5. ENVIRONNEMENT - Ouverture d'une consultation publique en vue d'autoriser la société DÉPAN-SERVICE à exploiter une installation de dépollution et de démontage de Véhicules Hors d'Usage sur le territoire de Chaponost

VOTE POUR

6. FONCIER - Échange foncier entre la Ville et la copropriété des Récollets

VOTE POUR

7. JEUNESSE - Animation Ville Vie Vacances - année 2015

Vote POUR

8. CULTURE - Subvention d'investissement pour l'équipement mobilier de la médiathèque

Vote Pour

9. FINANCES - Vote des taux communaux 2015

Vous avez décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition, et heureusement ! Les st genois, comme l'ensemble de nos compatriotes, ont assez d'impôts, ce qui est autant de pouvoir d'achat en moins !

Néanmoins, les bases, elles, augmentent. Certes, vous me rétorquerez que ce n'est pas de votre faute puisque ce sont les services fiscaux mais je souhaite quand même vous rappeler que lors d'un conseil municipal, chaque groupe politique avait présenté des candidats et seuls les candidats de votre groupe ont été élus, bien entendu ! Ceux des groupes de l'opposition n'ont pas été retenus et n'ont donc pu donner leur avis.

Malgré des taux stabilisés, les bases augmentant, les St Genois devront bien supporter une charge fiscale supplémentaire d'un total de 288 648 €, ce qui n'est pas rien !

Aussi, je le répète une nouvelle fois : on aurait pu au moins, sinon baisser la pression fiscale, tout au moins ne pas l'augmenter !

Vote pour

10 à 17 FINANCES - Subventions 2015

Je vous remercie de ne pas pousser de hauts cris immédiatement !

Avant toute chose, nous souhaitons bien faire comprendre notre démarche et notre vision du monde associatif et ce, afin d'éviter tout malentendu. Pour mémoire, l'an dernier, lors de la campagne municipale, certains membres de votre équipe faisaient courir le bruit que le Front national supprimerait toutes les associations s'il était élu !

Affirmation gratuite, évidemment, totalement fausse !

Nous tenons à vous rassurer, une ville à besoin d'associations dans différents secteurs.

Nous distinguons les associations que j'appellerais « d'utilité publique ». Elles relèvent d'un choix politique. Ce sont les crèches, les centres de loisirs, etc. Elles rendent un service à la population. Elles sont financées à la fois par le biais des prestations qu'elles facturent et par les financements publics qu'elles reçoivent. Il n'en demeure pas moins que la gestion doit être rigoureuse et que la mairie doit veiller au bon fonctionnement afin d'éviter que les fonds publics ne soient dilapidés.

Il y a les associations que j'appellerais de « loisirs », qui organisent des manifestations culturelles, sportives. Les subventions doivent être très strictement encadrées et limitées. Ces associations ne sont pas indispensables au fonctionnement de la commune.

Suite aux différentes commissions, auxquelles nous avons assisté, nous reconnaissons le travail et la méthodologie mise en place pour juger de l'attribution et de l'utilisation des subventions. Nous tenons à remercier les services comme les associations du sérieux dont ils ont fait preuve dans la gestion de ces dossiers.

Cependant, le report de certains chiffres n'a pas manqué de nous étonner.

Dans la délibération, vous indiquez que le montant des subventions, art 6574 représente un montant de 2 394 217 euro, repartis par secteur et nous trouvons en détail l'ensemble des chiffres en pièce jointe.

Or, en page 16 du budget, chapitre 6574, le montant voté est de 2 550 000 €, soit une différence de 155 783 €. Que représente cette somme ?

De même, art. 6573 dans la délibération, pour un montant de 326 599 €, alors que le budget a été voté pour un montant de 351 867 €, soit un écart de 25 268 €.

Nous vous pouvons donc conclure que vous avez gardé une réserve pour des besoins urgents ou pour un projet exceptionnel. Ce qui peut se comprendre. Mais quel projet ? Quel déficit ? Quelle association ?

Néanmoins, nous ne pouvons cautionner ce manque de lisibilité.

Vote abstention

18. PERSONNEL COMMUNAL - Emplois saisonniers d'été

Vote pour